



c/o CIAV, 3av. des Pages  
78110 Le Vésinet

Le 22 novembre 2024

Monsieur le Maire du Vésinet  
Copies : Madame A. Vicq-Appas, Monsieur B. Mandagaran  
Hôtel de Ville  
Par porteur

Objet : Projet Centre-Ville

Monsieur le Maire,

Nous souhaitons traiter trois sujets :

**1. INCIDENCE DU DISPOSITIF DE STATIONNEMENT PREVU SUR LA PLACE DE L'ÉGLISE :**

Nous avons appris que vous vous étiez engagé auprès des commerçants du centre à **ne pas supprimer plus de 35 places dans le périmètre de la Place de l'Église.**

Nous sommes très surpris. **Nous chiffrons à 56 le nombre de places qui vont disparaître.**

- Pour cela nous retenons d'abord le **nombre de places existantes de 150** selon la mention figurant à la page 47 de la notice d'intention. Ce chiffre figure aussi dans les documents présentés à la réunion publique du 26 avril 2024 (page 33).
- Et nous le comparons au résultat du comptage sur le schéma de la page 52 de la notice. **Nous avons trouvé 94 emplacements.** Cela est cohérent avec le chiffrage de la 3<sup>ème</sup> solution présentée à la réunion publique d'avril 2024 qui comportait 77 places (page 33), enrichie de la 4<sup>ème</sup> solution que vous aviez annoncé en séance et qui a consisté à ajouter une rangée de 17 places sur la portion de la rue Jean Laurent longeant la place.  
**Soit moins 56 places.**

Nous pensons que cette diminution des places de stationnement aura un effet significatif, notamment sur le commerce. Et que ces chiffres devraient être de nouveau soumis aux commerçants et aux habitants.

De plus nous trouvons que le dispositif prévu crée une obstacle significatif à la communication piétonne avec la Place du Marché au moment où sa revitalisation semble progresser. On va arriver à deux zones semi-piétonnes se tournant le dos.



c/o CIAV, 3av. des Pages  
78110 Le Vésinet

## **2. MODIFICATION DU STATIONNEMENT DANS LES AUTRES SECTEURS DU CENTRE (HORS PLACE DU MARCHE) :**

D'après les documents publiés, la réduction de places serait du même ordre de grandeur que sur la Place de l'Eglise, portant à environ 110 places la suppression totale.

Ce chiffre, voisin de 50 % de l'existant, est excessif. Le report sur des emplacements plus lointains ou dans le parking souterrain est particulièrement surestimé.

## **3. CONSEQUENCES DU PROJET D'IMPLANTATION D'ACTIVITES DANS LE DESSOUS DE LA PLACE DU MARCHE :**

L'activité nouvelle apportera du trafic. Il convient de l'intégrer dans les études de circulation et de stationnement.

Et l'utilisation du parking souterrain en sera modifiée, alors qu'il est déjà prévu qu'il se substituerait en partie aux places supprimées dans le centre-ville.

**Cela nous conduit à demander que l'ensemble du projet centre-ville soit retardé, jusqu' à ce que cette nouvelle activité fonctionne.**

Il sera alors possible de faire **une nouvelle étude de stationnement**, prenant en compte tous les paramètres, y compris les nouveaux arrivants de Princesse. Et il paraît judicieux de programmer cette étude à une époque où il y a une activité normale de la ville, hors période de vacances. **La question du nombre de places de parking pourra être mieux analysée.**

- **Nous vous prions de bien vouloir donner suite à nos remarques et souhaitons être tenus informés des réponses que vous comptez y donner.**
- **Un plan détaillé de l'existant et du projet envisagé nous paraît indispensable à un bon déroulement du débat.**

Veuillez, accepter, Monsieur le Maire, l'expression de notre haute considération.

Le Président